



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1342 du 29 Décembre 2009

Tous en grève le 21 janvier 2010 pour défendre les missions de service public

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Tract unitaire Fonction publique CGT – FSU – Solidaires : Ensemble dans l'action en janvier !	3-4
4. 4 pages revendicatif pour l'action du 21 janvier 2010	5-8
5. 2 affiches pour la grève du 21 janvier 2010	9-10
6. Communiqué unitaire CGT – FSU – Solidaires sur la Réforme Territoriale avec appel à la grève le 21 janvier 2010	11
7. Audience au Cabinet du Ministre le 8 janvier sur le boycott des instances de concertations	12
8. Courrier unitaire adressé au ministre Borloo concernant le boycott des instances de concertations	13
9. Compte-rendu du CTPM du 15 décembre 2009	14-20
10. Déclaration C.G.T. au C.C.A.S. du 15 décembre 2009	21-23
11. Article de Jean-Marie RECH sur les suicides	24-25
12. Résolution d'actualité adoptée par le 49 ^{ème}	26-27
13. Calendrier 2010 des réunions fédérales	28



AGENDA

Vendredi 8 janvier 2010 :
**Audience intersyndicale au cabinet
 du Ministre Borloo sur le boycott
 des instances de concertations**

Mercredi 13 janvier 2010 :
Bureau Fédéral

Jeudi 21 janvier 2010 :
**Journée de grève et de mobilisations
 dans la Fonction Publique**



INFOS BREVES

	<p>COPENHAGUE Le sommet ne doit pas sonner le glas de la lutte contre le changement climatique</p>
<p>Le sommet de Copenhague ouvre sur deux lectures radicalement différentes des résultats. Alors que les principaux protagonistes de la déclaration politique adoptée in extremis se félicitent de l'accord, syndicalistes et représentants de la société civile y voient un échec. La déception est à la hauteur des attentes générées par l'hyper médiatisation du Sommet.</p>	
	<p>AUDIOVISUEL Grève à Radio France</p>
<p>Les antennes de France Info et France Inter étaient perturbées lundi matin. Une grève illimitée d'une partie des personnels techniques a été votée depuis minuit à l'appel de trois syndicats : CGT, CFDT et SUD. Sur son site Internet, France Info indiquait ne pas être « en mesure de diffuser l'intégralité de ses programmes habituels ». France Inter n'a pas non plus diffusé ses journaux du matin, remplacés par un programme musical.</p>	
	<p>COMMISSION NATIONALE DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE Intervention de Maryse Dumas sur le SMIC</p>
<p>Depuis notre dernière réunion du 22 juin sur le Smic, les enjeux fondamentaux n'ont pas changé. La crise est toujours là, d'une dureté très inégale entre d'une part ceux qui en sont responsables et continuent à s'enrichir et, d'autre part, ceux et celles qui n'ont que leur travail pour vivre. Ces derniers souffrent d'autant plus de la crise qu'on leur fait payer deux fois. Les injustices sociales sont criantes ; à part de beaux et tonitruants discours du président de la république les salariés ne voient toujours pas la couleur du « nouveau partage des richesses » annoncé. La part des salaires dans la valeur ajoutée reste à un niveau historiquement très bas, mais la spéculation financière repart à la hausse, tandis que l'emploi se dégrade à une vitesse bien plus rapide que ce qu'avouent les statistiques</p>	
	<p>VIOLENCE ET HARCELEMENT AU TRAVAIL Le Medef en roue libre</p>
<p>Déclaration de la Cgt suite à la réunion de négociation du 21 décembre 2009 sur la violence et le harcèlement au travail. La délégation CGT conduite par Eric AUBIN s'est rendue à cette négociation avec des propositions concrètes qu'elle avait envoyées préalablement au MEDEF et aux organisations syndicales pour améliorer le texte de l'accord européen et pour rendre conforme au droit et jurisprudence français. Ci-joint, le contenu de ces propositions.</p>	
	<p>RSA et RMI Revalorisation du montant forfaitaire 2010 DECLARATION DES ADMINISTRATEURS-TRICE-S Cgt de la CNAF</p>
<p>Projet de décret portant sur la revalorisation du montant forfaitaire du Rsa et du Rmi Ce décret en revalorisant les deux minima sociaux RSA et RMI de 1,2 % soit 460,09 euros pour une personne seule contre 454,63 euros en 2009, soit plus 5,46 euros par mois, confirme la volonté du gouvernement de maintenir à la moitié du seuil de pauvreté plusieurs millions de personnes, nous sommes là face à une situation indigne de la part d'un pays développé comme la France et très loin des promesses affichées par le gouvernement de lutter contre la pauvreté dans notre pays.</p>	
	<p>CHOMAGE Un million de chômeurs en fin de droits en 2010</p>
<p>La situation très difficile que vivent des centaines de milliers de demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits nécessite une attention particulière, tant des pouvoirs publics que des partenaires sociaux. En effet, d'après les informations communiquées par Pôle Emploi, 819.000 allocataires sont sortis de l'assurance chômage en 2009. Plus d'un million seront concernés en 2010. Parmi eux, seule une très petite partie (à peine 16 %) pourra bénéficier de l'allocation spécifique de solidarité du fait des critères qui ne sont plus attachés à la personne, mais au revenu familial. Dans ces conditions, des centaines de milliers de personnes supplémentaires sont ou seront exclues du bénéfice de toute forme d'allocation.</p>	

Suite sur : www.cgt.fr



Ensemble dans l'action en janvier !

Le Gouvernement continue à s'attaquer frontalement à la Fonction publique et aux services publics.

Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007.

Cette politique est aggravée par les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents, les effets de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réorganisation administrative territoriale de l'Etat (RÉATE) qui ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

- ⇒ L'Éducation nationale, déjà mise à mal par une saignée sans précédent de ses effectifs, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, sont frappés de plein fouet par des réformes plus régressives les unes que les autres.
- ⇒ L'hôpital public, asphyxié par une pénurie gravissime d'emplois et une recherche de rentabilité à tous crins, est en danger.
- ⇒ Le Gouvernement fait pression sur les collectivités territoriales pour qu'elles appliquent scrupuleusement le même dynamitage de la fonction publique. De plus, le projet de loi sur les collectivités territoriales constitue un recul démocratique important.

Face à la politique destructrice du Gouvernement, les personnels organisent la résistance. Depuis des mois, les mobilisations se succèdent (agents territoriaux, hôpitaux publics, la Poste 18 mois de lutte, l'éducation, la culture, l'ONF, la DGCCRF, les finances publiques, l'équipement...) que nous soutenons totalement.

Alors que, pour répondre aux exigences de la situation sociale, le rôle de la fonction publique et des services publics n'a jamais été aussi important, il est urgent notamment :

- de créer les emplois nécessaires et de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ;
- de revenir sur les suppressions au budget 2010 et pourvoir aux remplacements des départs en retraite ;
- d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille ;
- de revenir sur toutes les réformes régressives ;
- d'abroger la loi dite de « mobilité » ;
- de prendre des mesures pour combattre la précarité.

Sur ces revendications, nous appelons à débattre et à agir dès la semaine du 11 janvier pour permettre de faire converger les mobilisations **et de construire un temps fort, de grèves et de manifestations, le 21 janvier 2010.**

Nos organisations conçoivent cette période d'action comme s'inscrivant dans le processus nécessaire et inscrit dans la durée permettant la convergence des luttes les plus larges et les plus unitaires, avec l'ensemble de la population et des acteurs attachés aux services publics et à la Fonction publique, et l'aboutissement de nos revendications.

Paris le 23 décembre 2009

APPEL de la CGT à la mobilisation des agents le 21 janvier 2010

Pour la défense des missions de service public

Une autre logique est possible que celle de :

- l'abandon des missions de l'Etat
- la dégradation des conditions de travail
- la baisse du pouvoir d'achat

TOUS CONCERNÉS !

Les réformes, réorganisations, restructurations touchent l'ensemble des personnels et la RGPP 2 suivrait la RGPP 1...

Réduire les déficits et la dette publique par la ponction des dépenses utiles aux services publics et à la cohésion sociale est économiquement inefficace et injuste socialement. Ce n'est pas au personnel de payer la crise financière et sociale engendré par le système capitaliste. Le budget 2010 entérine à nouveau la baisse des emplois et des économies sur tous les moyens de fonctionnement de nos services y compris pour la rémunération et sur les crédits d'action sociale.

Promouvoir la place, les missions et le développement des services publics afin de répondre aux besoins sociaux, voilà ce que la CGT pense et propose.

De précédentes grandes mobilisations ont permis de contrarier les projets de démantèlement complet du ministère, il faut continuer !



Directions interrégionales de la mer (DIRM), sans concertation au 1^{er} janvier 2010

Directions départementales interministérielles (DDI) au 1^{er} janvier 2010.

Manque de moyens dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Un cadrage national imposé aux personnels des DIR aggravant leurs conditions sociales et de travail.

Création d'un Service à Compétence Nationale Informatique. Restructuration des CETE, et changement de statut, mise en concurrence entre services, privatisation et abandon des missions du RST.

Transfert des Parcs de l'équipement aux conseils généraux à partir du 1^{er} janvier 2010 dans des conditions d'incertitudes inacceptables pour les agents.

**Réformes,
Réorganisations,
Restructurations.**

ÇA SUFFIT!

**Les personnels
en ont marre !**

**LE SERVICE
PUBLIC ET
LES AGENTS DU
MEEDDM
SONT
EN DANGER !**

Nouvelles réorganisations en Administration Centrale
Suppression de bureaux (paye et pensions), rattachement possible de la DSCR au ministère de l'intérieur.

La privatisation de tronçons entiers de routes nationales se met en place avec le recours à la concession, au partenariat public-privé.

Installation de plateformes RH dans les régions
Modifications dans la gestion de l'emploi public.

Projet de création d'un opérateur public du réseau routier national (à la place des DIR).
Réforme de VNF.
Changement de statut de la DGAC et du contrôle aérien.
Transfert au MINDEF des bases aériennes militaires.

RGPP 2^{ème} vague

La planète est en danger ! Notre ministère aussi !

La CGT s'oppose à la politique menée aujourd'hui. Elle cause désorganisation et perte d'efficacité et se traduit par la suppression de nombreuses missions publiques comme l'ingénierie publique concurrentielle ou les menaces contre l'assistance technique aux collectivités territoriales et les emplois qui leur sont liés.

La CGT est pour la mise en place d'un maillage de services publics avec l'application sur tout le territoire d'une même politique ministérielle.

La SOUFFRANCE AU TRAVAIL se généralise dans les services

Le quotidien des agents des DDI va dépendre d'une « gestion de proximité » avec un rôle central des directeurs départementaux. Mais si nous laissons faire, c'est une nouvelle gestion managériale par objectifs inspirée des modèles du privé qui se généralise dans la fonction publique, alors que les moyens manquent pour accomplir les missions. Les agents sont progressivement dépossédés de leurs droits. L'entrée en vigueur des textes d'application de la loi « mobilité » et la généralisation des primes aux résultats tiennent lieu « d'accompagnement social ».

La CGT demande le retrait de la loi Mobilité et s'oppose à la PFR.

Elle dénonce la remise en cause de la RTT.

Les conditions de travail se dégradent : mépris des agents, effectifs insuffisants, recours à des personnels précaires, délocalisations, stress et souffrance au travail, suicides, accidents de travail mortels. Chaque poste vacant, c'est plus de travail pour les collègues. Les pertes d'emploi d'aujourd'hui entraînent les souffrances de demain.

La CGT demande l'ouverture de négociations pour répondre aux revendications catégorielles des personnels, sur les statuts, les conditions de travail, l'action sociale.

Elle demande un moratoire sur les suppressions d'emplois et des effectifs supplémentaires.

**Nous avons droit à de bonnes
conditions de travail !**

Suicides

**Accidents
de service**

Précarisation de l'emploi accentuée. Par exemple 157 CDD en administration centrale dont 102 assurent des tâches pérennes. Il est nécessaire de procéder à des recrutements statutaires permanents

Un POUVOIR D'ACHAT dégradé
L'Etat peut trouver les moyens de
payer correctement ses salariés !

La CGT revendique la fixation du SMIC à 1 600 euros bruts et un début de carrière dans la grille par niveaux de recrutement suivant :

CAP/BEP : 1,2 SMIC soit 1 920 euros bruts

BAC : 1,4 SMIC soit 2 240 euros bruts

BAC + 2 : 1,6 SMIC soit 2 560 euros bruts

BAC + 3/4 : 1,8 SMIC soit 2 888 euros bruts

BAC + 5 : 2 SMIC soit 3 200 euros bruts

BAC + 8 : 2,3 SMIC soit 3 680 euros bruts

Un DIALOGUE SOCIAL
inexistant

Les représentants des personnels
doivent être entendus et les droits
syndicaux pérennisés!

Vos représentants aux comités techniques paritaires ministériel et locaux vous alertent, vous informent, déposent des amendements, des vœux sur les projets de textes, les moyens et les effectifs : ils sont ignorés ! Devant ce refus de concertation, **la CGT et les syndicats siégeant au CTPM ont décidé de refuser de siéger dans les CTP et leurs réunions préparatoires jusqu'à nouvel ordre.**

Le gouvernement veut accélérer le pas sur la réforme de l'Etat et des Collectivités, sur les retraites.

Il ne veut pas répondre aux attentes des salariés pour le pouvoir d'achat et l'emploi.

La CGT appelle les personnels à se réunir sans tarder en assemblées générales et à participer à la mobilisation.

Elle appelle à faire du

21 janvier 2010

dans l'unité la plus large, une grande journée de grève au MEEDDM et dans la fonction publique.

Pour une mobilisation continue et dans la durée :

TOUS EN GRÈVE LE 21 JANVIER !

J'agis

Pour défendre les missions de service public
Pour l'amélioration des conditions de travail
Pour l'augmentation des salaires

Contre la RGPP 1 et 2

Contre la casse du MEEDDM et des agents

Tous en grève le

21 JANVIER 2010



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

ENSEMBLE

En grève
et dans la rue!

**Pour la défense du service public et du MEEDDM,
contre l'abandon des missions, la dégradation des
conditions de travail, la baisse du pouvoir d'achat
Tous en grève le 21 janvier 2010 !**

RGPP 2 : Création d'un Opérateur National
des routes. Quel devenir pour les DIR ?
Privatisation de tronçons entiers de routes
nationales !

2010 : Mise en place
des DIRM SANS
AUCUNE CONCERTATION !

2010 : Mise en place des
direction départementales
interministérielles (DDI)

Création d'un service à
compétence national
informatique. Restructuration
des CETE avec changement de
statut. Mise en concurrence
entre services, privatisation des
missions du RST !

Réforme de VNF.
Changement de statut
de la DGAC et du
contrôle aérien.
Transfert au MINDEF
des services bases
aériennes militaires

Ca suffit !!!

2010-2011 : Transfert des Parcs aux collectivités
et quel avenir pour les OPA qui resteront à l'Etat ?
Réorganisations en Administration Centrale.
DREAL : manque de moyens !

RGPP2 : Le ministère est en danger tout comme la planète.

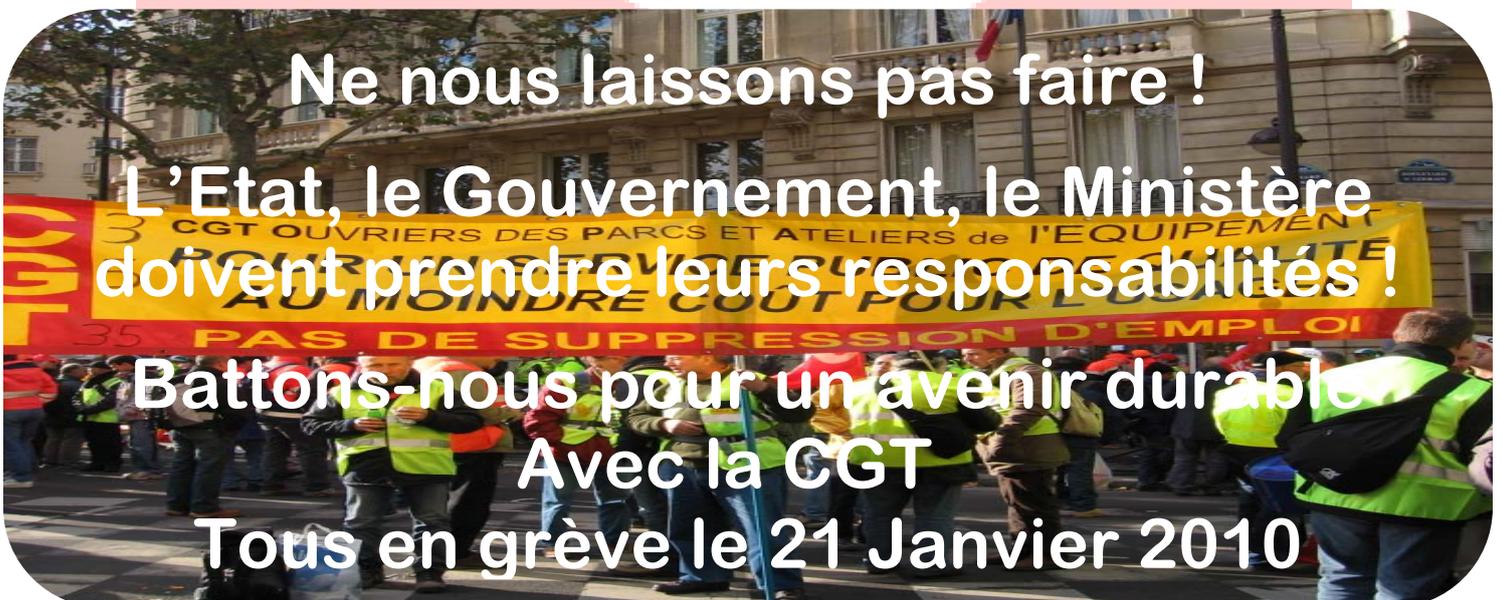
La CGT s'oppose à une politique destructrice du service public.
Supprimer des postes en prétextant diminuer le déficit public est un leurre !
Seule la logique libérale guide ces choix !
Exigeons une autre vision, celle de services publics au plus près des citoyens
et répondant aux besoins sociaux !

Ne nous laissons pas faire !

**L'Etat, le Gouvernement, le Ministère
doivent prendre leurs responsabilités !**

**Battons-nous pour un avenir durable
Avec la CGT**

Tous en grève le 21 Janvier 2010



Réforme territoriale : Services et emplois publics en danger ! Agissons !

Encouragés par le patronat, le Président de la République et son gouvernement ont décidé de s'attaquer frontalement à la Fonction publique territoriale, au service public local et au statut des fonctionnaires territoriaux.

Complété par la réforme de la taxe professionnelle et les attaques contre le Statut de la Fonction publique, le projet de réforme territoriale s'attaque à la décentralisation et vise trois des pans du pacte républicain : la démocratie locale, le financement pérenne des services publics et le Statut comme garantie pour toutes les citoyennes et citoyens d'un service public égalitaire.

Ces projets font peser de très lourds dangers sur les missions des services publics territoriaux, ainsi que sur l'emploi public et le statut des fonctionnaires territoriaux.

La suppression de la taxe professionnelle, l'assèchement des ressources des collectivités locales, visent à conduire de fait à la généralisation de la Révision générale des politiques publiques (RGPP déjà en œuvre à l'Etat avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) au sein de nos collectivités, avec comme conséquence la limitation des activités de services publics et le transfert de pans entiers d'activités, assurées aujourd'hui en régie, vers le secteur privé, voire à leur abandon.

Nous constatons d'ailleurs, et déplorons, que de nombreuses collectivités s'engagent d'ores et déjà dans la mise en œuvre de cette politique gouvernementale. Des luttes sont engagées dans des collectivités (suppressions de missions, remise en cause d'acquis sociaux, précarisation de l'emploi, etc.), luttes que nous soutenons et encourageons.

Face à ces attaques, et à l'occasion de l'examen par le Sénat du projet de réforme

territoriale, nos organisations appellent les personnels territoriaux à une semaine de débats en assemblée générale dans chaque collectivité à partir du 18 janvier 2010, pour construire un temps fort d'action, de grève et de manifestations le jeudi 21 janvier.

Nous appelons nos équipes militantes à préparer ensemble ces initiatives.

Nous exigeons :

- le retrait des projets actuels de réforme territoriale et de suppression de la taxe professionnelle.
- le maintien et le renforcement des garanties statutaires pour assurer aux citoyens un service public égalitaire, ce qui passe notamment par l'abrogation de la loi dite de mobilité.
- un vaste débat citoyen, avec les personnels et les usagers, sur l'organisation des missions publiques en préalable à toute réforme.
- une refonte de la fiscalité locale permettant le financement pérenne des missions et de l'emploi, et la résorption des inégalités de ressources entre collectivités.
- le rattrapage des pertes de salaire et l'augmentation significative de la valeur du point d'indice.
- une loi de titularisation pour les près de 30% d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale.

Nos organisations conçoivent cette semaine d'action comme s'inscrivant dans un processus de mobilisation dans la durée, permettant les convergences avec les usagers et l'ensemble des acteurs attachés au service et à l'emploi publics territoriaux, et à leur développement.

Le 15 décembre 2009



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Audience au Cabinet du ministre : Maintenir le boycott des instances !

Montreuil, le 18 décembre 2009

Chers camarades,

Suite à la demande d'audience intersyndicale CGT, FO, CFDT, UNSA adressée au ministre d'Etat suite au départ du CTP Ministériel du 15 décembre dernier, nous vous informons que le Cabinet du ministre, recevra les organisations syndicales le 8 janvier 2010 à 14h00.

Dans l'attente, nous vous demandons à nouveau de maintenir le boycott de l'ensemble des instances de concertations nationales et locales (hors CAP, CAD, CCP).

La Direction fédérale.

La lettre intersyndicale est consultable sur le site fédéral :
<http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/CTPM - Borloo-2.pdf>



Paris, le 15 décembre 2009

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'État
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable
et de la Mer
146, bd Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Ministre d'État,

Lors du CTPM du 15 décembre 2009, quatre points de l'ordre du jour portaient sur la révision de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

Devant le refus provocateur du Président de répondre aux interventions préalables des organisations syndicales qui demandaient qu'une vraie discussion sur le dispositif soit engagée à partir des instructions existantes et en refus de tout recul social, nous avons été contraints de quitter la séance.

Pour sortir de cette situation de blocage, nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'État, de recevoir les quatre organisations syndicales en audience dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de cette rencontre les organisations syndicales refuseront de siéger dans les CTP et leurs réunions préparatoires ainsi que dans toute réunion auxquelles l'administration les invitera, à l'exception des CAP, CCP et CAD.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'État, à l'assurance de notre haute considération.

Jean-Marie RECH

Noëlle OLIVIER

Hubert LEBRETON

Isabelle VIALLAT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du CTPM du 15 décembre 2009

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Secrétaire général, mesdames messieurs les directeurs, chers camarades,

Nous sommes porteurs des revendications des agents du MEEDDM dans la diversité de nos services et établissements. La CGT avec ses composantes fédérales, comme d'autres organisations syndicales, vous met en garde sur la montée de l'exaspération, du désarroi parfois, mais plus souvent de la colère des personnels.

Pourtant, le Ministre d'Etat a indiqué le 20 octobre dernier au CTPM nous avoir entendu : il a demandé le respect du dialogue social par la hiérarchie, souhaité une pause en 2010 des réformes, refusé le dogme de la suppression aveugle des effectifs et demandé de centrer la réflexion sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre de nos missions en soulignant les enjeux des Grenelle. Or non seulement les actes n'ont pas suivi, mais tous les signaux reçus sont contraires.

1- Revenons d'un mot sur les services des Affaires Maritimes : au CTPM de novembre vous avez refusé notre proposition de Vœu pour le respect de l'engagement 88 du Grenelle Mer d'évaluation transparente des moyens nécessaires aux services. Vous n'avez pas non plus répondu à nos demandes de recrutements urgents pour répondre correctement aux missions menacées dès les prochaines semaines en matière de contrôles et de sécurité. Le passage en force du décret DIRM en dépit du boycott du CTPM de début décembre, avec des versions différentes et non amendables, répond au seul calendrier de Matignon. Il n'y a pas de semblant de dialogue social sur ce point. La suppression de 190 effectifs du programme SAM tient également lieu d'idée directrice. Et pour enfoncer le clou sur le thème « pas de moyen budgétaire nouveau prévu pour la réalisation du Grenelle Mer », la préconisation 17 de la lettre du Premier ministre de fin octobre sur la RGPP deuxième vague au MEEDDM, demande la mutualisation des moyens de l'Etat en mer.

2- Les conditions du transfert des Parcs de l'équipement aux conseils généraux donnent lieu à de fortes mobilisations des OPA, avec notamment un nouveau temps fort le 3 décembre dernier. Les engagements pris par le Cabinet du ministre d'Etat en réponse aux revendications vont-ils se traduire en actes pour tous les agents concernés ? Dans quels délais ? Nous alertons depuis des mois sur le flou, l'incertitude : la précipitation pour se débarrasser des agents relève d'une logique de réduction de la voilure et du dialogue social sans droits ni garanties.

3- Les commandes de RGPP deuxième vague au MEEDDM, ressortant de la lettre du Premier ministre du 28 octobre dernier (http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/lettre_de_commande_du_1er_ministre.pdf) sont claires : pas de « pause », mais accélération des attaques contre le service public et les missions portées par le MEEDDM.

Pas de « consolidation », mais déstabilisation délibérée avec parmi les 17 mesures envisagées : la création d'un opérateur routier national, la réduction des moyens d'ingénierie routière, la restructuration de la formation aéronautique et du contrôle aérien, l'évolution statutaire de la DGAC, la réforme de Voies navigables de France... Sans oublier la garantie de la poursuite jusqu'en 2013 des non remplacements de départs en retraite, la poursuite de la rationalisation des services déconcentrés et la recherche de gains d'efficience en administration centrale etc...

La logique recherchée c'est bien de privatiser ce qui reste de public, par exemple dans le réseau national routier ! Et sans débat ! Alors que dans les territoires se déploient des tentatives de privatisations de tronçons entiers de routes nationales, de recours aux partenariats public-privé, on veut donner d'en haut un coup d'accélérateur pour en finir avec l'ingénierie et l'exploitation publiques des infrastructures.

Il s'agit bien d'un ordre de service de démolition, « sans tabou » comme le dit le courrier du Premier ministre. Pas de bilan, pas de mention des besoins et missions de services publics, pas plus que d'usagers ou de maillage territorial des politiques publiques. Jusqu'à l'impact des lois « Grenelle de l'environnement », où il est fait mention d'emplois ponctuels non pérennes.

Nous vous rappelons par exemple notre proposition intersyndicale de chiffrage des emplois supplémentaires, pour tenir les engagements de protection du milieu aquatique au titre du Grenelle, dans les Agences de l'eau et à l'Onema : elle n'a pas reçu de réponse et la réunion prévue le 20 septembre avec la DGALN a été annulée !

4- La mise en place des DDI à marche forcée rencontre l'opposition des représentants des personnels lors des CTP réunis dans les départements. Au CTPM nos amendements sur les missions des DDT et sur les instances paritaires ont été ignorés. Si l'administration a reconnu des carences de dialogue social à imputer à des préfets, le constat que nous dressons est celui de la dictature du calendrier. Dans de nombreux départements pas d'affichage de postes, des agents « démarchés » sous la pression : l'entrée en vigueur des textes d'application de la loi « mobilité » et la généralisation des primes aux résultats tiennent lieu « d'accompagnement social ». La charte de gestion des personnels des DDI et les plates-formes RH installées dans les régions induisent de profondes modifications dans la gestion de l'emploi public.

5- Pour ce qui concerne des points à l'ordre du jour de ce CTPM, nous faisons notamment valoir les remarques suivantes. Sur l'ARTT depuis le désaccord constaté le 24 septembre avec les organisations syndicales, et les pétitions des personnels, vous soumettez des projets de textes comportant des reculs. Outre l'absence de consultation du CHSM, obligatoire sur deux des trois textes, nous redemanderons de limiter l'extension de la durée maximale quotidienne, de réduire l'extension du forfait jours des cadres pour garantir qu'il s'agit bien d'une demande expresse des intéressés. Nous n'acceptons pas l'abandon de fait du dispositif de suivi des dispositions ARTT. La dégradation des conditions de travail se nourrit, par exemple dans l'exploitation routière, de la tendance à aligner les organisations de travail sur le dérogatoire faute d'effectifs suffisants.

La mise en application d'un plan pluriannuel pour la parité n'a pas été examiné au CTPM en 2009 et repoussée en 2010... Ce calendrier est aussi très significatif de vos priorités. A cette période de l'année, nous signalons par exemple les craintes de nos collègues des services des remontées mécaniques sur l'avenir des tâches de contrôle dans les services départementaux !

6- La CGT alerte tous les personnels du MEEDDM sur la nécessité d'une mobilisation unitaire et « tous ensemble ». La mobilisation des personnels du 6 mars 2008 est dans les mémoires. Le congrès confédéral de la CGT qui s'est tenu la semaine dernière a pris la mesure de l'importance de la défense des services publics, face aux dégâts constatés des attaques menées, en décidant d'en faire un axe puissant de mobilisation, comme pour les retraites, l'emploi et le pouvoir d'achat. Nous sommes déterminés à agir dans ce sens avec toutes celles et tous ceux qui y ont intérêt.

En réponse aux déclarations de la CGT et des autres syndicats, le Secrétaire général déclare en substance :

- La stratégie est celle menée depuis deux ans et demi : un grand ministère avec la logique du développement durable. Mais le contexte est celui du déficit budgétaire extravagant qui conduit à des restructurations importantes. Le ministre d'Etat a bien souhaité une pause des réformes et des diminutions d'effectifs, mais il n'a pas été entendu par le Premier ministre. Une « grosse vague – tsunami » arrive avec la RGPP2 et les suites de la conférence sur le déficit budgétaire prévue en janvier.
- Pour ce qui est des réponses à donner aux axes de la lettre du Premier ministre du 28 octobre concernant la RGPP2 au MEEDDM, les positions ministérielles sont connues. Nous ne jugeons pas opportun l'opérateur routier national, ni non plus le transfert des personnels à VNF.
- Pour ce qui est du dialogue social, le secrétaire général aimerait avoir plus de temps mais le calendrier vient de l'Elysée et de Matignon et il s'impose. Il est clair qu'il y aura d'autres restructurations car « les suppressions d'effectifs ne pourront pas continuer à s'appliquer sans la poursuite de réformes.... »

Point 1 – Projet d'arrêté modifiant la liste des restructurations de services ouvrant droit au versement de la prime.

La CGT rappelle la revendication d'attribution des 250 euros pour tous les personnels et dénonce de nouveau la perversité de cette liste à laquelle l'administration ajouterait la seule ANAH. Nous demandons l'ajout des services suivants : DIR IdF, CETE, ONEMA, ONCFS, Agences de l'eau, en signalant également le cas des agents des filières Formation ou RH intégrant « des fonctions supports mutualisées ». En substance, le secrétaire général admet qu'il faudra ajouter au début de l'année prochaine la DIR IdF et les CETE. Pour ce qui concerne les établissements publics de l'écologie, il n'a pas d'objection de principe mais attend l'avancement des décisions à prendre suite aux deux mesures RGPP les concernant. Le DGALN précisant à ce sujet que ni l'intégrité fonctionnelle, ni le système hiérarchique de ces EP ne sont modifiés.

Vote : CGT : Abstention ; UNSA, CFDT, Administration : Pour ; FO : Contre

Point 2 – Projet d'arrêté sur les conditions d'attribution de réduction d'ancienneté.

Au titre de 2008, le texte prévoit qu'au moins 70% des agents auront un mois de réduction d'ancienneté et qu'au moins 10% devront bénéficier de réduction d'ancienneté d'au moins deux mois voire trois. La CGT et les autres syndicats dénoncent la volonté de l'administration d'une plus forte modulation de ces réductions d'ancienneté, facteur de division des personnels et demandent la reconduction du système de 2007 avec un mois de réduction pour le maximum d'agents. Nous demandons également l'ajout de l'ONEMA et de l'ONCFS à l'annexe de l'arrêté.

La DRH répond en substance qu'elle va intégrer ce deuxième point.

En revanche, la modulation pour 10% des agents est revendiquée au nom de la reconnaissance des mérites : mais si elle se limite à deux mois et pas trois, 80% des agents pourraient de fait bénéficier d'un mois de bonification.

Vote : Contre : CGT, FO, CFDT, UNSA ; Pour : Administration.

Point 3 – Projet d’arrêté modifiant l’organisation de l’administration centrale.

Cette modification porte sur une série « d’ajustements » d’organisation de plusieurs services : CGDD, DGITM, SG, DSCR et DGAC. La CGT indique que certains CTPS de ces services ne se sont pas tenus à ce sujet et que dans certains services les agents n’ont pas été informés ni consultés. De portée inégale selon les services, ces réorganisations interviennent sur un fond de précarité dénoncée au CTPC du 10 décembre : 157 CDD en Centrale contre 147 en avril dont près de la moitié au SG. Pour les agents qui seraient impactés par cette réorganisation nous demandons des garanties pour la continuité des rémunérations, l’ancienneté dans le poste, ...

En outre, la RGPP2 cible de nouveau la Centrale avec notamment des « gains d’efficacités » à trouver, la réforme statutaire de la DGAC et les conséquences pour la DGITM de « l’opérateur routier national ».

Le Secrétaire général répond en substance que les CTPS dont les avis manquent seront bien consultés (DSCR et DGAC). Il assure qu’il n’y aura aucun déménagement pour les personnels et aucune modification de poste, mais quelques chefs qui pourront changer. La DSCR doit rester au MEEDDM, aucun arbitrage n’a été rendu sur le rattachement au ministère de l’intérieur.

Vote : Contre : CGT, FO, CFDT, UNSA ; Pour : Administration.

Point 4 – Projet d’arrêté créant un service à compétence nationale : centre de prestation d’ingénierie d’informatiques (SCN CPII).

La déclaration CGT ci-jointe rappelle le contexte de création de ce service et les dangers qu’il comporte. Sur l’effectif de 366 agents environ prévus, 300 correspondent aux divisions informatiques des CETE et 66 de la Centrale (service EPII en totalité et la majorité d’EP2).

En substance, l’administration répond que ces agents resteront bien sur leurs implantations géographiques actuelles mais relèveront bien de l’administration centrale comme SCN. La quasi totalité de ces agents ne changent ni de poste ni de fonction et le CTPS prévu pour le SCN devra bien traiter de toutes les questions relatives aux charges de travail. Les agents touchant aujourd’hui la prime informatique, celle-ci sera intégrée demain dans la PFR. Nous garantirons le maintien du niveau du régime indemnitaire pour les agents des CETE. Enfin, les CETE eux-mêmes, comme les autres services du MEEDDM devront pouvoir trouver auprès du SCN des réponses à leurs demandes de travaux informatiques.

Vote : Contre : CGT, FO, CFDT, UNSA ; Pour : Administration.

Point 5 à 8 – Projets de textes sur l’ARTT.

Les quatre projets de textes organisent l’ARTT. Ils ont fait l’objet d’un désaccord au groupe d’échanges du 24 septembre et de nombreuses demandes d’amendements à la séance du 8 décembre. La CGT ne conteste pas l’exercice d’harmonisation, mais constate des projets porteurs de reculs. On est loin de l’amélioration et du progrès voulus par la réduction du temps de travail. Outre les reculs de l’allongement de l’amplitude quotidienne de travail, de l’extension du forfait jours à beaucoup de cadres, les dérogations aux garanties en matière de cycle de travail se banalisent.

La non consultation du CCHS sur ces projets de textes est une entorse à la procédure de consultation. L’application et l’interprétation des textes posent également problème comme en témoignent les fiches d’accompagnements. Par exemple, depuis la sortie imposée du cadrage DIR, nous mettons en garde sur la dégradation des conditions de travail de la filière exploitation, accentuée par le manque d’effectifs. Pas une semaine sans qu’il n’y ait un accident de travail grave dans les DIR. Suite aux engagements du cabinet, vous devez ouvrir la discussion du régime indemnitaire (protocole de 2007), des recrutements et de la formation et amender le cadrage DIR.

Nous avons donc beaucoup d'amendements et demandons avec les autres syndicats au secrétaire général s'il est disposé à engager une vraie discussion.

Devant le refus opposé par celui-ci, les représentants du personnel des 4 organisations syndicales ont été contraints de quitter la séance.

Un courrier des 4 syndicats a été adressé au ministre le jour même (consultable sur le site fédéral : <http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/CTPM - Borloo-2.pdf>).

*
* *

Déclaration CGT sur la création du service à compétence nationale : Centre de Prestation et d'Ingénierie Informatiques

Le 24 novembre 2008, M. Ruyschaert, Directeur des Ressources Humaines, a présenté subitement en groupe d'échange, c'est à dire sans aucune concertation, un arrêté de création au d'un Service à Compétences Nationales (SCN) informatique qui devait regrouper les Divisions Informatiques (DI) des CETE au 1er janvier 2009.

Cette démarche était légitimée comme le prolongement naturel de la polarisation des activités informatiques des DI (Organisation et Pilotage des Actions des Divisions Informatiques des CETE – OPADIC) et l'évolution des activités des CETE. Cette création va amoindrir les liens des DI avec les unités des CETE, même si la circulaire du 15 juillet 2009 préconise de préserver les synergies locales. C'est ce qui est retranscrit dans le rapport de présentation au chapitre 1 « contexte et motivation du projet » : « Depuis de nombreuses années, la nature des activités des DI s'est progressivement distinguée de celle des autres divisions des CETE » en contradiction avec le chapitre 2 « création d'un SCN » : « les implantations actuelles sont maintenues, afin de pérenniser les synergies existantes entre les DI et les divisions métiers des CETE ». Avoir deux chaînes hiérarchiques différentes et des activités de natures différentes, ne va pas améliorer les relations entre les DI et les autres divisions des CETE.

Malgré la volonté de l'administration de créer le SCN informatique début 2009, les organisations syndicales ont imposé une phase de concertation comme préalable à cette restructuration. Si dans un premier temps, l'administration a peiné à présenter son projet et à répondre aux interrogations des agents et des représentants du personnel CGT, elle a, au cours de l'ultime groupe de travail du 10 novembre 2009, explicité le contenu et les orientations du SCN nommé Centre de Prestations et d'ingénierie Informatique (CPII). En terme de méthode, la CGT reste dubitative sur la volonté de l'administration d'instaurer une réelle concertation et à minima d'informer les personnels concernés. D'autant qu'en administration centrale, la réorganisation de SPSSI (transfert d'EPI), est restée secrète jusqu'au CTP du SG du 1er décembre 2009.

La démarche OPADIC a consisté à polariser les activités des DI, afin de préserver la technicité, mais n'a pas solutionné le problème majeur de ressource au regard des sollicitations des DI. D'ailleurs, à la question de la fourniture d'un bilan de la démarche OPADIC, l'administration n'a rien produit arguant du fait que cette démarche n'était pas aboutie. Donc, l'argutie du SNC CPII en prolongement naturel de la démarche OPADIC est infondée. En regroupant et homogénéisant les activités des DI, l'administration n'a pas résolu le problème de fond du niveau de commande supérieur aux possibilités des DI, qui provient de deux facteurs :

- D'une part, une commande non maîtrisée entre le Secrétariat Général (SPSSI), les DAC via le titre 9, et les Services déconcentrés, y compris pour le compte propre des CETE, que l'on regroupe sous les termes commande locale,

- D'autre part, une diminution des moyens humains, qui a conduit à une augmentation importante de recours à la sous-traitance et dans une moindre mesure à ne pas répondre aux sollicitations notamment de la commande locale.

A un problème de moyens, le ministère répond une nouvelle fois par une restructuration organisationnelle qui donne l'impression d'apporter une solution, mais qui en réalité masque le problème de fond, l'objectif premier du SCN CPII étant de hiérarchiser, voir d'arbitrer, la commande dans un cadre contraint de diminution de moyens, et de recourir le cas échéant à des services privés externes. Le niveau prioritaire sera l'échelon régional défini comme le relai local du portage des politiques du ministère, confortant un peu plus l'éloignement du ministère vis-à-vis des Directions Départementales Interministérielles. La crainte de ne pas répondre à l'ensemble des besoins des Directions d'Administration Centrale, ni aux besoins locaux est également présente.

En outre, dans ce contexte, il n'est pas prouvé que ce système sera plus efficace et moins coûteux. L'exemple des multiples logiciels comptables, de *acord1* à *chorus*, qui ont coûté plus de 3 milliards d'euros démontre combien il est hasardeux de s'en remettre au secteur privé dont le but principal est de générer une activité perpétuelle et de rémunérer ses actionnaires. Pour preuve, l'actuel *chorus* nécessiterait un complément pour être utilisable dans le cadre des établissements publics.

C'est pourtant le sens de la mise en place du SCN CPII qui à cette occasion impose le passage du faire au faire-faire comme unique modèle pour répondre aux sollicitations. Il ne s'agit plus de faire de l'informatique, mais de faire de la gestion de projets informatiques, ce qui est très différent. D'ailleurs, les responsables de DI ne s'y sont pas trompés en anticipant tout au long de cette année 2009, l'arrêt du développement direct, notamment de projets locaux, au bénéfice de projets sous-traités. Certes, la réponse à la demande locale sera toujours possible, mais dissuasive, car là où il fallait trois mois pour y répondre, il faudra trois ans avec les schémas *Kéops* et *Kefren*. Cette perte de technicité est dangereuse à moyen terme, car sans moyen de contrôle interne, la capacité de maîtrise du ministère ne sera qu'une illusion. Le risque d'une sur-qualité coûteuse, ou d'une sous-qualité engendrant des coûts supplémentaires est bien réel. On connaît à l'avance la réponse de l'administration, qui n'hésitera pas à stigmatiser une nouvelle fois le nombre de fonctionnaires pour réduire ses coûts de fonctionnement, alors que la cause est tout autre. Force est de constater que plus on réduit le nombre de fonctionnaires, plus l'Etat s'endette, c'est pourquoi il serait grand temps d'inverser cette tendance, chaque emploi créé au niveau de l'Etat permettant d'accroître la demande et de soutenir l'économie.

La mise en place du SCN CPII n'est pas sans poser question sur la pérennité de chacune des implantations. En conséquence, nous nous interrogeons sur la pertinence d'un service regroupant plusieurs implantations avec la vocation d'uniformiser les pratiques et le fonctionnement. Cette question renvoie directement à l'idée d'un regroupement spatial des départements opérationnels. Le risque de non remplacement d'effectifs des implantations décentralisées, car de nombreux agents sont des PNT proches de la retraite, avec en perspective la fermeture de sites et un regroupement de type « *Sourdun* », est élevé.

Sur l'aspect plus technique, les divisions informatiques des CETE ne traitent pas uniquement de l'informatique de gestion. Nous posons donc de nouveau la question des activités de chaque implantation, en nature, domaine et volume, suite à la démarche OPADIC ? Combien d'agents travaillent par exemple dans le domaine du SIG, informatique qui n'a rien à voir avec l'informatique de gestion ? Le silence de l'administration renforce nos craintes d'un regroupement arbitraire.

En terme de gestion du personnel, alors que le transfert des agents devait s'effectuer après finalisation du fonctionnement et de l'organisation du SCN CP2I, le 9 décembre, SPSSI a écrit que ce transfert interviendrait aussitôt après la création du service. Que doit-on en conclure concernant la mise en place du SCN CP2I et de l'utilité des réunions de travail avec l'administration ? En 2010, les primes des agents des ex-CETE seront harmonisées sur le régime indemnitaire du SG, certains gagnants et d'autres perdants en régime indemnitaire par exemple au CETE Nord-Picardie.

Nous demandons la garantie du maintien de leur rémunération. En 2011, sera instituée la PFR qui supprimera la prime informatique. Or, on n'entretient que ce que l'on veut garder. Le fait de ne plus avoir de prime informatique traduit bien la volonté de l'administration d'abandonner l'informatique et les informaticiens. Par ailleurs, alors même que le SCN n'est pas créé, SPSSI souhaite harmoniser d'une part les modalités de déplacements et d'autre part la gestion des temps de travail, selon une vision bien parisienne en imposant des conditions de travail en régression. C'est inadmissible. La légitimité des déplacements de la DI de Rouen sur Paris, ou encore les jours particuliers de la DI de l'Est doivent être préservés. Pour ce qui est de la gestion des carrières, nous avons également une inquiétude, car avec un effectif réduit par catégorie et un service seulement rattaché au SG et non intégré au SG, le risque d'avoir peu ou pas d'agent proposé à la promotion est certain.

Enfin, le choix d'un CTP propre au SCN CPII, isolera un peu plus ce service, alors qu'il est théoriquement voué à servir tout le ministère. En dehors d'un lien étroit entre le CTP du SCN CPII et le CTP du SG, nous ne voyons pas comment les agents du SCN pourront défendre les missions et les moyens dont ils devraient disposer pour répondre à toutes les sollicitations du ministère. Les instances de pilotage – comité consultatif et comité opérationnel - ne seront pas ouvertes aux représentants du personnel, signe que les décisions et les orientations seront prises en dehors de toute consultation des salariés. Le comité consultatif supplantera le CTP dans ses prérogatives, ce n'est pas acceptable. Si l'administration n'a rien à cacher, qu'elle ouvre aux représentants du personnel le comité consultatif. De plus, l'arrêté ne mentionne pas le comité opérationnel. Comment sera-t-il constitué ? Par ailleurs, dans l'arrêté, c'est le directeur du centre et le bureau administratif qui ont la responsabilité de l'élaboration du programme d'action et du bilan. N'est-ce pas de la responsabilité unique du directeur du centre ? Concernant les SD, la seule prérogative du SCN CP2I est le déploiement d'applications. Si les missions du SCN CPII sont explicitées, elles concernent essentiellement le bénéfice du SG. Comment les SD et les DAC pourront-ils avoir recours au SCN CP2I ?

Pour conclure, la bataille des moyens pour le SCN CPII est essentielle et la CGT revendique leur augmentation substantielle, afin que le SCN CPII arrête la sous-traitance actuelle et réponde à l'ensemble des sollicitations sans aucune hiérarchisation et aucun arbitrage, notamment pour les DAC et la commande locale.



Déclaration CGT au CCAS du 15 décembre 2009

La CGT déplore la tenue du CTPM le même jour que le CCAS et de ce fait, l'absence de la hiérarchie de la DRH du MEEDDM ayant un pouvoir décisionnel.

Ce dernier CCAS de l'année 2009 se déroule alors que l'ensemble des services et donc l'ensemble des personnels sont impactés par des réorganisations, des fusions, des délocalisations qui entraînent pour beaucoup d'agents, des déménagements et des contraintes de transport, de restauration, de conditions de travail dans des locaux pas toujours adaptés et surtout beaucoup de stress lié à une absence totale d'écoute et de concertation et à une incertitude grandissante quant à leur avenir professionnel.

Comme la mise en place des DDI et des DREAL, le transfert des Parcs et la création des DIRM s'effectuent dans la précipitation et dans la confusion la plus totale, sans cadrage national.

Les termes de la lettre de mission du 28 octobre 2009 du 1^{er} Ministre à l'inspecteur général LEPETIT concernant ce que l'on n'ose pas appeler l'avenir du MEEDDM, ne cachent même plus la volonté du gouvernement de casser ce qui reste de missions de l'ETAT au sein de nos services et de poursuivre les coupes sombres parmi les effectifs et les moyens de fonctionnement.

Comment, dans ces conditions, croire que le budget et les moyens consacrés à l'action sociale ne seront pas eux aussi bradés sur l'autel des économies budgétaires ?

La CGT rappelle qu'elle s'est battue nationalement et dans les services pour que les CLAS soient mis en place dans les DIR et les DDEA et qu'ils soient renouvelés partout ailleurs et pour qu'une formation des présidents de CLAS ait lieu au cours de l'année 2009.

Aujourd'hui, elle demande que l'arrêté du 22 décembre 2008 soit véritablement appliqué et que celui du 15 janvier 2009 soit modifié pour intégrer les nouveaux services comme les DIRM.

La CGT demande également une assise juridique et réglementaire pour pérenniser l'existence des CLAS dans les DDI au-delà du projet actuel (version du 3 décembre 2009) de la charte de gestion RH dans les DDI.

Dans la suite logique de sa défense des fondamentaux de l'action sociale, la CGT ne transigera pas dans la création, dès le début 2010, de Commissions Régionales de Concertation d'Action Sociale, présidées par un représentant du personnel, avec une représentativité de 2/3 pour les représentants des personnels (présidents de CLAS et secrétaire de la commission) et d'1/3 pour les représentants de l'administration (RBOP et certains représentants d'UO).

Dans le contexte de la mise en œuvre de la LOLF, la CGT considère que c'est la seule garantie pour instaurer un véritable dialogue social dans la gestion et la répartition des crédits d'action sociale, en s'appuyant sur les besoins définis et recueillis dans chaque CLAS et formalisés dans les DPAS dont l'outil demande encore à être amélioré.

Dans tous les nouveaux services, des personnels issus de ministères différents sont appelés à travailler ensemble mais aussi à bénéficier encore de prestations d'action sociale différentes.

La CGT demande :

- l'harmonisation très rapide vers le haut de ces prestations en DREAL et en DDI,
- les moyens d'organiser l'action sociale collective pour tous ces agents dans un même service en abondant les crédits CIL par des crédits de fonctionnement si nécessaire,
- la garantie du maintien de l'action sociale individuelle et collective pour tous les agents du MEEDDM quelque soit leur service et leur DDI par la rédaction d'une instruction de cadrage claire entre les RBOP et les DDI.

La mise en place des CLAS dans les 9 premières DREAL dotées d'un CTP doit intégrer le périmètre des autres services hors future DDT(M), couverts jusqu'à présent par les CLAS interservices et garantir parallèlement la continuité du fonctionnement du CLAS de la DDT(M) tête de région jusqu'à la mise en place du CTP.

La CGT dénonce que la circulaire de la délégation de l'action foncière et immobilière du 31 août 2009 n'ait fait l'objet d'aucune discussion avec les organisations syndicales. Elle ne leur a d'ailleurs toujours pas été transmise officiellement !!!

Nous avons eu la stupeur de voir qu'elle concernait aussi le patrimoine social de vacances géré et entretenu par les associations depuis 60 ans. Cette circulaire préconise la vente du patrimoine social qui ne serait pas rentable au même titre que les bâtiments administratifs, ce qui est inadmissible compte tenu du peu d'avantages sociaux des agents de l'Etat. Nous vous demandons d'intervenir pour que les bâtiments dits « délaissés de l'Etat » dont la valeur a été conservée grâce à l'investissement des associations et qui permet depuis longtemps au personnel de partir en vacances à moindre coût, demeurent dans le patrimoine de l'Etat et continue à être gérés par les associations du personnel.

Par ailleurs, il faudra augmenter la part du budget d'action sociale pour une participation accrue d'aide aux vacances familiales et notamment obtenir l'extension des subventions-vacances aux séjours en campings agréés.

Globalement, comme en 2009, le budget d'action sociale prévu en 2010 est notoirement insuffisant compte-tenu de la non budgétisation d'une partie des mesures décidées en 2009 (arbre de Noël, restauration, application quotient familial, ...).

Cela ne permet pas de décider de nouvelles prestations pour répondre aux besoins des personnels actifs et retraités en matière de logement, de soutien à la scolarité, de restauration,....

Concernant la restauration, la CGT rappelle sa revendication d'un reste à charge pour les agents, plafonné à 4 euros par repas pour les personnels bénéficiaires de la subvention-repas, quelquesoit le type de restaurant conventionné.

Dans le domaine du logement, la CGT demande dès 2010, l'extension du prêt d'installation aux agents dont les enfants font des études ainsi que la mise en place d'un prêt à l'amélioration de l'habitat et le rétablissement du prêt bonifié à l'accession à la propriété.

Le dossier des agents travaillant dans les DOM n'avance qu'à tous petits pas (aide à la scolarité) et nous réitérons notre exigence d'une prise en compte des spécificités territoriales (éloignement, restauration, ...) pour qu'ils puissent enfin bénéficier d'une action sociale cohérente avec celle de la métropole.

Les réorganisations actuelles mettent à nouveau en évidence les inégalités criantes entre les services et le manque de moyens des services médicaux-sociaux.

La CGT qui vient de signer un accord sur la santé au travail dans la fonction publique, demande le maintien ou la création dans tous les services de structures médico-sociales de proximité (ASS, médecin de prévention, animateur sécurité et prévention, secrétaire médico-sociale).

La CGT dénonce la baisse des effectifs dans les fonctions supports, notamment en RH, qui entraîne des dysfonctionnements importants dans le traitement des dossiers des agents les plus fragiles (congé longue maladie, ½ traitement, ...).

En conclusion, la CGT rappelle solennellement qu'elle ne laissera pas brader l'action sociale de notre ministère sur l'autel de la réduction des déficits publics, dans une démarche purement comptable qui ne tient pas compte de la dimension humaine qui fait pourtant le ciment de la cohésion sociale nécessaire à l'aboutissement de tout projet.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Les suicides sont le plus souvent en lien avec les transformations de l'organisation du travail et les réorganisations

Chacun a ses fragilités. Il faut cesser de penser l'organisation du travail pour les êtres humains idéaux qui n'existent pas. C'est vrai qu'en général, le salarié qui se suicide a des difficultés personnelles. Mais expliquer ainsi son geste, comme le font les directions, c'est s'appuyer sur l'idée d'une coupure entre vie personnelle et vie au travail. Or, sur le plan psychique, elle n'existe pas. Quand quelqu'un souffre au travail, cela vient dégrader sa vie personnelle.

Malgré l'idéologie de la qualité totale et de l'évaluation individualisée des performances, la subjectivité du travail déborde de partout alors qu'elle n'est reconnue pratiquement nulle part. Nous pouvons être en colère, car cet événement souligne une dégradation du « vivre ensemble » depuis les pratiques de réorganisation d'une grande brutalité, cela montre que le travail que nous avons essayé de faire, depuis les premiers suicides au travail il y a plusieurs années pour favoriser la prise de conscience de la souffrance au travail nous donne raison, bien que notre administration veuille appeler cela « bien être au travail », de qui se moque-t-on ?

Les directions sont très hostiles à ouvrir ces dossiers suicides. Nous pouvons toutefois observer la création de cellules psychologiques de « numéros verts » ou l'organisation de stage de gestion individuelle du stress. Ce ne sont pas réelles solutions, parce que les suicides relèvent de fragilités individuelles, même si l'administration reconnaît l'existence de contraintes. Chacun est considéré comme responsable de sa décompensation.

Cette vision est fautive : Ces suicides sont le plus souvent en lien avec les transformations de l'organisation.

Année après année, mal-être au travail, dépressions, troubles musculo-squelettiques, tentatives de suicides et suicides sont devenus des pathologies courantes voire banalisées. Elles ne sont pas l'apanage de quelques grandes entreprises ou administrations, même si ce sont elles qui donnent le tempo des modes de management. Après des décennies de silence de la plupart des scientifiques, des politiques et des médias sur ce qui se passe au travail, avec les suicides, le réel du travail revient de façon sidérante sur le devant de la scène.

La mise en débat public du rapport entre santé et organisation du travail, entre suicides au travail et façon dont on nous fait travailler, sa mise en visibilité n'est pas acquise. Malgré 1 à 2 suicides par jour au travail, c'est la grippe A qui invariablement fait « l'actualité ».

Le débat doit s'amplifier, la controverse doit être soutenue. Ceci s'intègre dans des enjeux de rapports sociaux et des intérêts financiers (formation, prévention, expertise, réparation, etc...).

La question posée est d'importance. Convient-il de mettre en cause une organisation du travail et au-delà une organisation sociale qui porte atteinte à la santé psychique et sociale de ceux qui travaillent ?

Doit-on attribuer les nouvelles pathologies du travail (violences, dépressions, tentatives de suicides, suicides) aux fragilités supposées des individus ? S'agit-il comme le sous-entendait la notion de harcèlement moral, de relations plus ou moins perverses entre un hiérarchique et un subordonné ?

Si l'on comprend que les directions et chefs de service tentent d'attribuer les causes des dégradations de la santé des salariés aux salariés eux-mêmes et à en nier les causes organisationnelles. Il est inquiétant de constater que les pouvoirs publics vont dans le même sens. Aucune réalité clinique ne vient pourtant étayer cette thèse, au contraire. L'observation montre que l'explosion de ces pathologies est un phénomène nouveau qui s'est développé avec l'organisation du travail moderne basé sur l'industrialisation des relations de travail. Avec des collectifs délités, ces nouvelles pathologies se caractérisant par l'isolement des salariés. Les enquêtes montrent que ces pathologies de la solitude sont induites par la façon dont l'organisation du travail permet ou empêche le sujet de se développer. Celui qui travaille est un sujet affecté par son travail.

La réalité du travail est essentiellement subjective et sociale, c'est sa richesse. L'organisation moderne du travail tend à en faire un drame.

Au travail, à chaque instant, il faut faire face à l'imprévu. Ceci n'est pas sans implications. Le travail en tant que confrontation à la résistance du réel, oblige à bricoler avec ce que l'on a sous la main, à tricher avec la procédure, à être inventif, c'est à dire à développer une intelligence pratique aux prises avec la réalité.

Faire un travail, c'est avoir un rapport privilégié avec le monde qui ne fonctionne pas comme la technologie l'affirme, comme la procédure le dicte. Ce rapport au réel conditionne la construction de la santé mentale.

La psychodynamique du travail a montré que c'est la dynamique de la reconnaissance qui est le moteur – reconnaissance de la qualité de sa contribution au travail et reconnaissance de l'utilité de son travail.

L'individualisme se rationalise. On tient son poste et on a toutes les bonnes raisons de se persuader que l'action collective et syndicale est impuissante contribuant par là-même à déliter le collectif de travail.

Faisons confiance au syndicat, retrouvons le goût du « Tous Ensemble ».

Ne laissons plus jamais faire !

Jean Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT



Résolution d'actualité

Adoptée par le 49^{ème} congrès de la CGT

« L'espoir et l'ambition de jours meilleurs dès maintenant »

Les délégués des syndicats CGT réunis en congrès confédéral font le choix de porter de manière offensive les ambitions des salariés : celles de l'égalité et de la parité, de la paix, de la jeunesse, de la démocratie, de l'efficacité, de l'unité, de la solidarité et des conquêtes sociales.

La souffrance des salariés actifs et retraités avec ou sans papiers, privés d'emploi est le symptôme d'un travail malade, d'une démocratie amputée, d'une citoyenneté qui reste aux portes des entreprises.

Les exigences de profit et d'accumulation financière détournent le travail de sa vocation à être utile socialement pour répondre aux besoins sociaux et humains. Les syndicats CGT décident de s'engager immédiatement, durablement et solidairement, dans une campagne revendicative de grande ampleur pour les salaires et le pouvoir d'achat, l'emploi et les retraites.

La politique voulue par le patronat et orchestrée par le gouvernement fait payer une addition particulièrement élevée aux salariés et à la population. Elle préserve un système inefficace et injuste qui cultive la concurrence et la division entre salariés et entre générations. La moitié des dividendes versée aux actionnaires suffirait à dégager 120 milliards d'euros pour les investissements, l'emploi, les salaires, l'égalité entre les femmes et les hommes, la retraite, les minima sociaux et la protection sociale. La sortie de crise passe nécessairement par la revalorisation du travail.

Le système financier doit être mobilisé au service de l'emploi et de la formation. C'est pourquoi, la CGT, agit pour conquérir la sécurité sociale professionnelle et un nouveau statut du travail salarié.

Il faut construire une dynamique unitaire dans les entreprises, les professions et les territoires pour un rapport de forces pérenne et favorable aux salariés, aux retraités et aux privés d'emploi.

Il faut agir en faveur d'une nouvelle conception de la démocratie par l'intervention des salariés et des citoyens sur les choix politiques et de gestion afin de les tourner vers la satisfaction des besoins humains et fondamentaux. Cela exige une véritable démocratie sociale. Nous condamnons la répression et la criminalisation de l'activité syndicale, la discrimination.

Agir ensemble dès aujourd'hui sur les lieux de travail appelle à la mobilisation et au déploiement de tous les syndiqués dans la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle.

Les délégués des syndicats au 49ème Congrès de la CGT donnent aussi rendez-vous au monde du travail le 24 mars 2010 pour une grande journée de mobilisation et d'action à l'appel de la Confédération européenne des Syndicats qui portera haut et fort, en France et en Europe, notre volonté de changement.

Cette journée de mobilisation sera un moment de tous ensemble dans la campagne pour l'emploi, les salaires, et la retraite. Sans attendre cette date le congrès appelle à un développement de la mobilisation et des actions. Le congrès de la CGT décide d'engager une campagne nationale pour promouvoir la place, les missions et le développement du service public afin de mieux répondre aux besoins sociaux de toutes et tous.

La révision générale des politiques publiques, la réforme des collectivités territoriales, la loi « Hôpital Patients Santé Territoires », la déréglementation, les privatisations, visent à réduire les dépenses utiles pour les salariés, les familles et à livrer les activités de service public au secteur marchand. Cette politique nuit aux services publics nécessaires, à l'aménagement du territoire et au développement économique.

Cette campagne nourrit et nourrira celle pour une véritable politique industrielle et d'emplois. Elle vise des réponses concrètes et efficaces pour les milliers de salariés qui ont perdu leur emploi et pour celles et ceux qui travaillent mais qui n'arrivent pas à en vivre. Au regard de la crise, il y a urgence à obtenir des réformes structurelles. Cette résolution de la CGT et de ses syndicats concrétise leur engagement pour l'émancipation des salariés, la revalorisation du travail, le développement humain durable.

Travaillons ensemble, dès maintenant, à donner confiance à tous les salariés actifs et retraités, privés d'emplois, sur leurs capacités à construire avec la CGT, dans l'unité et le rassemblement le plus large possible, une force de résistance et de conquête sociale qui porte l'espoir et l'ambition de jours meilleurs. **_ Le congrès appelle les salariés à renforcer la CGT, la rejoindre et construire ensemble cette ambition : la CGT, sa force c'est vous !**

Nantes, le 11 décembre 2009

**SECRETAIRE
GENERAL**

Jean Marie RECH

Secrétaire Général-Adjoint

Nicolas BAILLE
Maurice BARLA

**Secrétaire à la
Politique Financière**

Francis COUDEVILLE

Trésorier-adjoint

Eric BERNARD

**Secrétaires à
l'organisation et
à la vie syndicale**

Didier PACOT

**L'Équipe Fédérale vous présente ses meilleurs
vœux pour cette Nouvelle Année**

2010

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
					1	2	3	1	2	SECRET 3	4	5	6	7	1	2	SECRET 3	4	5	6	7				1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	5	6	SECRET 7	8	9	10	11	
11	12	BUREAU 13	14	15	16	17	15	16	SECRET 17	18	19	20	21	15	C.E. 16	C.E. 17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	22	23	SECRET 24	25	26	27	28	19	20	SECRET 21	22	23	24	25	
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					29	30	31					26	27	BUREAU 28	29	30			

M A I							J U I N							J U I L L E T							A O Û T						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	1	SECRET 2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
3	SECRET 4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	SECRET 7	8	9	10	11	9	10	11	12	13	14	15
10	11	12	13	14	15	16	14	C.E. 15	C.E. 16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	16	17	18	19	20	21	22
17	18	SECRET 19	20	21	22	23	21	22	SECRET 23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	23	24	SECRET 25	26	27	28	29
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	30	31						
31																											

S E P T E M B R E							O C T O B R E							N O V E M B R E							D É C E M B R E						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
		SECRET 1	2	3	4	5	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7			SECRET 1	2	3	4	5
6	C.E. 7	C.E. 8	9	10	11	12	11	12	SECRET 13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	18	19	BUREAU 20	21	22	23	24	15	16	SECRET 17	18	19	20	21	13	14	SECRET 15	16	17	18	19
20	21	SECRET 22	23	24	25	26	25	26	SECRET 27	28	29	30	31	22	C.E. 23	C.E. 24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30											29	30						27	28	29	30	31		

Dates à retenir - Année 2010

SECRETARIATS (19)

BUREAUX (3)

COMMISSIONS EXECUTIVES (4)

CONGRES ()